

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-
MÉKINAC

Procès-verbal **de la séance ordinaire du Conseil** de la
Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la
salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce
septième jour de décembre 2016 (07/12/2016) à compter de 19
heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Guy Dessureault Marlène Doucet
Robert Tessier Gaétan Beauchesne

Sont absents : Robert Doucet, Serge Trudel et Marjolaine Guérin
Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault,
maire. Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Résolution 2016-12-168 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Tessier
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 novembre 2016.
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2016.
5. Présentation des comptes.
6. Règlement d'emprunt 002-2016 – Acceptation de l'offre
7. Modification règlement d'emprunt 002-2016.
8. AVIS DE MOTION – Règlement d'emprunt temporaire TECQ 2014-2018
9. Conditions de travail – Michel Lapointe.
10. Révision de l'employée Carole Berger.
11. Calendrier des séances ordinaires 2017.
12. Nomination d'un maire suppléant.
13. Éclairage des rues – changer pour luminaire « Del »
14. Travaux dans le cadre du PAARRM
15. Demande de commandite – Tournoi provincial A.P.B.M.
16. Demande de financement – Maison des familles
17. Adoption de la quote-part – MRC Mékinac
18. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis.
19. Formation Combeq – Émission des permis, certificats ou attestations.
20. Demande de dérogation Succession Jeanne d'Arc Bordeleau.
21. Congé des Fêtes.
22. Varia :
 - a. Dépôt des intérêts pécuniaires.
 - b. Autoriser le maire à prendre informations concernant urbanisme
23. Période de questions.
24. Levée de l'assemblée

-Adoptée-

Résolution 2016-12-169 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 novembre 2016.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Marlène Doucet et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 novembre 2016 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-170 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2016.

Il est proposé par Robert Tessier appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2016 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-171 Présentations des comptes à payer

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de novembre 2016 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Marlène Doucet et résolu que des comptes au montant 72 074.54 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 74 074.54\$ sont disponibles en date du 07 décembre 2016.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2016-12-172 Règlement d'emprunt 002-2016 – Acceptation de l'offre

Il est proposé Robert Tessier appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour un emprunt par billets en date du 14 décembre 2016 au montant de 112 200\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 002-2016. Ce billet est émis aux prix de 98,00200 CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

10 200 \$	1,60000 %	14 décembre 2017
10 300 \$	1,70000%	14 décembre 2018
10 600 \$	1,80000 %	14 décembre 2019
10 900 \$	2,00000 %	14 décembre 2020
70 200 \$	2,25000%	14 décembre 2021

- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-173 Modification règlement d'emprunt 002-2016

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac souhaite emprunter par billet un montant total de 112 200\$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
002-2016	112 200 \$

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ce billet est émis;
Il est proposé par Robert Tessier
Appuyé par Gaétan Beauchesne
Et résolu unanimement :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QU'un emprunt par billet au montant de 112 200\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 002-2016 soit réalisé;
- QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;
- QUE les billets soient datés du 14 décembre 2016;
- QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	10 200 \$
2018	10 300 \$
2019	10 600 \$
2020	10 900 \$
2021	11 100 \$(à payer en 2021)
2021	59 100 \$ (à renouveler)

- QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du (14 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels du capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 002-2016, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

-Adoptée-

AVIS DE MOTION

Robert Tessier, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement d'emprunt temporaire pour l'exécution des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

Résolution 2016-12-174 Conditions de travail – Michel Lapointe.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Robert Tessier et résolu ce qui suit :

- d'accepter l'entente et conditions de travail entre Michel Lapointe et la municipalité;
- d'autoriser le maire et/ou la secrétaire-trésorière à signer cette entente;
- de déposer cette entente aux archives.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-175 Révision de l'employée Carole Berger

ATTENDU que Carole Berger est à l'emploi de la municipalité depuis le 29 août 2016;

ATTENDU que le bon rendement de Carole Berger;

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Robert Tessier

et résolu d'augmenter son salaire horaire à 17\$ sur une base de 35 heures semaine, payable à la semaine.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-176 Calendrier des séances ordinaires 2017.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Marlène Doucet

et résolu ce qui suit :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017. Ces séances se tiendront le **mercredi** et débuteront à **19h** :

11 janvier (2e mercredi)	05 juillet
01 février	02 août
01 mars	06 septembre
05 avril	04 octobre
03 mai	01 novembre
07 juin	06 décembre

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-177 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu de nommer Serge Trudel maire suppléant jusqu'au 01
mars 2016.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-178 Éclairage des rues – Changer pour
luminaire « Del »

Il est proposé par Robert Tessier
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu d'installer des luminaires « Del » en remplacement des
luminaires au sodium lorsque ceux-ci seront défectueux.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-179 Travaux dans le cadre du PAARRM.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Marlène Doucet
et résolu ci qui suit :

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin Val-Mékinac pour un montant subventionné de 4 000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports. (dossier no 00025091-1 – 35045 (04) – 2016-03-09-37);
- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Mongrain pour un montant subventionné de 10 000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports (dossier no 00024744-1 – 35045 (04) – 2016-07-27-39);
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des rues dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-180 Demande de commandite – Tournoi provincial A.P.B.M.

ATTENDU qu'au mois de janvier 2017 se tiendra un tournoi provincial de hockey A.P.B.M. à St-Tite;
ATTENDU que ce tournoi recevra une quarantaine d'équipes de jeunes hockeyeurs de niveau Atome, Pee-Wee, Bantam et Midget;
ATTENDU la demande d'une contribution financière pour cet évènement;

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'accorder 50 \$ pour une contribution financière.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-181 Demande de financement – Maison des familles

Il est proposé par Robert Tessier
appuyé par Gaétan Beauchesne

et résolu d'autoriser un montant de 50 \$ à la Maison des familles pour aider au financement des boîtes à cadeaux et payer les frais reliés au projet.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-182 Adoption de la quote-part 2017 – MRC Mékinac

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par M. Robert Tessier et résolu que la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2017 dévolu à notre municipalité comme suit :

- Administration 7 470\$
- Hygiène du milieu 10 742\$
- A.D.A. 831\$
- Ingénierie 4 471\$
- Dév. Économique 4 106\$
- Évaluation 20 096\$

-Adoptée-

Résolution 2016-12-183 Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Marlène Doucet et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment pour le mois de novembre 2016.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-184 Formation Combeq – Émission des permis, certificats ou attestations.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Robert Tessier et résolu ce qui suit :

- d'autoriser M. Robert Jourdain, inspecteur en bâtiment et environnement, d'assister à la formation Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter, le 7 février 2017 à Drummonville;
- d'autoriser le paiement du coût de l'inscription;
- d'autoriser le remboursement des frais de déplacements pour assister à cette formation.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-185 Demande de dérogation Succession Jeanne d'Arc Bordeleau

ATTENDU la demande de dérogation mineure à l'article 7.1 du règlement de zonage par la requérante Ginette Cossette au lot rénové # 4 526 231;

ATTENDU que cette dérogation demandée est de faire confirmer le droit acquis pour le garage à droite du bâtiment principal situé à 0.44 mètre de la ligne de lot;

ATTENDU que dans la réglementation actuelle la norme générale d'implantation de tout bâtiment complémentaire doit être situé hors

de la marge de recul avant et être à une distance d'un (1) mètre de toute ligne de lot délimitant le terrain;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation au conseil en date du 7 décembre 2016;

ATTENDU l'avis public émis le 10 novembre 2016;

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Marlène Doucet

et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot # 4 526 231.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-186 Congé du temps des Fêtes

Il est proposé par Gaétan Beauchesne

appuyé par Robert Tessier

et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2016 au 02 janvier 2017 inclusivement.

-Adoptée-

Résolution 2016-12-187 Autoriser le maire prendre informations auprès de Tremblay, Bois, Migneault

ATTENDU les demandes faites par la secrétaire-trésorière auprès de M. Robert Jourdain concernant les demandes du conseil municipal demandant copies des permis émis par M. Robert Jourdain ainsi que des rapports d'inspection;

ATTENDU que M. Robert Jourdain, suite à un appel téléphonique à Me Patrick Beauchemin, de la firme Tremblay, Bois, Migneault avise la secrétaire-trésorière que le conseil devra faire une demande sur la loi d'accès à l'information et renseignement personnel pour accéder à ces documents;

Il est proposé Marlène Doucet

appuyé par Robert Tessier

et résolu d'autoriser le maire à prendre plus d'informations auprès de Me André Lemay concernant les demandes du conseil municipal.

-Adoptée-

Il y a eu dépôts des intérêts pécuniaires de Guy Dessureault, Marlène Doucet, Robert Doucet, Robert Tessier et Marjolaine Guérin.

La levée de l'assemblée est proposée par Marlène Doucet, appuyé par Robert Tessier. Il est 19 heures 23.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois,
Secrétaire-trésorière